

## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;**

**VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code de la Route et le Code Pénal ;**

**Considérant qu'à l'occasion de travaux de réfection de voirie rue Pasteur, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;**

### **ARRETE**

**Article 1-** Pour permettre la réalisation des travaux susvisés, la circulation sera interdite à tous véhicules, sauf pour les riverains et les livraisons pendant la durée des travaux à partir du 14 octobre 2024.

**Article 2 -** La signalisation sera assurée par la société STAG-LHOTELLIER – rue Lucette bonard 80330 LONGUEAU.

**Article 3 -** Madame le Maire et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 28 août 2024,

Pour la Maire,  
L'adjointe déléguée,



Bénédicte SIMONIN-THIRIET